**Extension du tribunal judiciaire de Bobigny**

**AE - Annexe n°5 – Modalités des actions d’insertion**

**Préambule :** Le titulaire s’engage à mener une action d’insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le dispositif mis en place vise à favoriser l’accès ou le retour à l’emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et dont l’éligibilité a été validée dans le cadre du dispositif d’accompagnement des clauses d’insertion.

Les personnes concernées par cette action seront des demandeurs d’emploi de longue durée, des bénéficiaires du revenu de solidarité active demandeurs d’emploi, des allocataires des minima sociaux, des travailleurs handicapés reconnus par la maison du handicap, des jeunes ayant un faible niveau de formation ou n’ayant jamais travaillé, les personnes relevant d’un dispositif d’insertion par l’activité économique, les publics seniors.

En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé de Pôle Emploi, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, de la Mission Locale ou de CAP Emploi, être considérées comme relevant des publics éloignés de l'emploi.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L’opérateur économique, représenté par

* déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de son article 9 relatif à l’action obligatoire d’insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* s’engage à réserver, dans l’exécution du marché, au minimum …… **[à renseigner par le candidat selon les règles de calcul définies dans le CCAP]** heures du temps total du travail nécessaire à la production des prestations pour assurer la mise en œuvre de l’action d’insertion.
* s’engage à transmettre, le premier jour de chaque mois, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l’action.

L’opérateur économique Le représentant du pouvoir adjudicateur

L’engagement d’insertion peut être réalisé selon l’une des trois options citées ci-dessous.

L’entreprise peut cocher l’option retenue ou attendre l’attribution du marché pour faire ce choix en liaison avec l’organisme que l’APIJ aura désigné pour l’assister dans cette mission.

🞏**1ère option : Sous-traitance d’une partie des travaux à une entreprise d’insertion**

Nom et adresse de l’entreprise d’insertion

Montant estimé en équivalent temps plein / mois

Description des prestations sous-traitées

🞏**2ème option : Mise à disposition de salariés**

*2.1) Recours à une entreprise de travail temporaire d’insertion*

Nom et adresse

Nombre d’heures engagées

*2.2) Recours à une association intermédiaire*

*Nom et adresse ……*

*Nombre d’heures engagées ……*

*2.3) Recours à un groupement d’employeurs pour l’insertion et la qualification*

*Nom et adresse*

*Nombre d’heures engagées ……*

🞏**3ème option : embauche directe dans l’entreprise**

Nombre de personnes embauchées ……

Nature du (des) poste(s)

Nature des contrats

Contrat à durée déterminée ……

Contrat à durée du chantier ……

Contrat en alternance :

\*contrat d’apprentissage

\*contrat de professionnalisation ……

Formation (s) assurée(s)

nombre et qualification des tuteurs